



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 12 février 2015

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 6.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 23h10.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avenne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à partir du 1.1.1), M. Nicolas BODIN (jusqu'au 1.1.1), M. Pascal BONNET (à partir du 1.1.1), M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.2.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.1.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.2.2), Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA (jusqu'au 1.2.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 0.2), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Beure :** M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1), Mme Chantal JARROT **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Brailans :** M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) **Busy :** M. Alain FELICE (à partir du 0.2) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) **Fontain :** Mme Martine DONEY **Francois :** Mme Orianne DELAGUE (jusqu'au 0.2), M. Eric PETIT **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK (à partir du 1.1.1) **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Les Auxons :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI (à partir du 1.1.1) **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 2.4) **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.1) **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE (à partir du 0.2) **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** Mme Laurence GUIBRET (jusqu'au 1.1.1) **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT (représenté par M. André RUBRECHT) **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : **Besançon :** M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, Mme Laetitia SIMON, M. Michel VIENET **Chalezeule :** Mme Andrée ANTOINE **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin :** Mme Marie-Pascale BRIENTINI **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Morre :** Mme Marie-Christine MARTINET **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ **Roche-lez-Beaupré :** Mme Nicole WEINMAN **Saône :** M. Yorand DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT **Thise :** M. Alain LORIGUET

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : AS. ANDRIANTAVY (jusqu'au 0.2), T. BIZE, N. BODIN (à partir du 1.1.2), P. BONTEMPS, C. CAULET, YM. DAHOUI, D. DARD (jusqu'au 0.2), B. FALCINELLA (à partir du 1.2.2), A. GHEZALI, C. MICHEL (à partir du 1.1.1), T. MORTON, M. VIENET, A. ANTOINE, C. DEMOLY, G. GALLIOT, Y. GUYEN (jusqu'au 0.2), O. DELAGUE (à partir du 1.1.1), MC. MARTINET (jusqu'au 2.4), C. BITSCHENE (jusqu'au 1.2.1), S. GAUTHEROT, A. SALOMEZ, Y. DELARUE, V. BRIOT, A. LORIGUET (jusqu'au 1.1.1)

Mandataires : C. MICHEL (jusqu'au 0.2), C. LIME, K. ROCHDI (à partir du 1.1.2), D. SCHAUSS, A. POULIN, R. REBRAB, JL. FOUSSERET (jusqu'au 0.2), D. POISSENOT (à partir du 1.2.2), F. GERDIL-DJAOUAT, AS. ANDRIANTAVY (à partir du 1.1.1), M. LOYAT, L. FAGAUT, C. MAGNIN-FEYSOT, F. GALLIOU, G. BAULIEU, B. ANDREOSSO (jusqu'au 0.2), E. PETIT (à partir du 1.1.1), JM. CAYUELA (jusqu'au 2.4), P. BELUCHE (jusqu'au 1.2.1), A. GIRARCLOS, JM. BOUSSET, M. DONEY, C. THIEBAUT, L. GUIBRET (jusqu'au 1.1.1)

Délibération n°2015/002719

Rapport n°2.3 - Tramway - Avenant n°4 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique

Tramway - Avenant n°4 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique

Rapporteur : Michel LOYAT, Vice-Président

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2019 « AP-AE/CP Réalisation de la 1 ^{ère} ligne de tramway » (budget annexe Transports)	Montant de l'AP-AE : 228 M€, Valeur juin 2008. Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 %. Montant du CP 2015 (voté en mars 2014) : 7 384 549 € (répartition du CP 2015 entre AE et AP à actualiser en mars 2015) Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none">• sur année 2015 : 79 500 € HT• sur la période : 79 500 € HT

Résumé :

Dans le cadre du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique au titre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon, il est proposé de compléter les missions au titre du traitement des Demandes d'Autorisation pour Travaux et Essais (DATE), du pilotage de la procédure d'obtention des autorisations réglementaires d'exploitation et dans le suivi des opérations liées à la billettique, et, à cette fin, de signer un avenant n°4.

Cet avenant n°4, d'un montant de 79 500 €, porte le marché à 3 095 250 € HT, soit une augmentation totale de 12,72 %.

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique a été attribué à la société SYSTRA, pour toute la durée de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway pour un montant de 2 746 000 € HT, en 2008.

Un premier avenant de 43 500 € a été signé le 12 octobre 2010, portant le marché à 2 789 500 € HT. Cet avenant portait sur 3 mois d'études consacrées à différents thèmes, objets des remarques de l'Etat (systèmes alternatifs aux lignes aériennes de contact, archéologie, sécurité incendie et insertion des stations), suite à l'avis défavorable des services de la Préfecture sur le 1^{er} projet de 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon.

Un avenant n°2 a ensuite été signé et notifié le 21 décembre 2012 ; il portait sur la réalisation d'une étude supplémentaire des estimations de trafic attendu, dans le cadre du dossier de demande de prêt auprès de la Banque Européenne d'Investissement.

Un avenant n°3 de 207 500 €, portant sur une assistance à maîtrise d'ouvrage sur la mise en place de la billettique, a été notifié le 9 juillet 2013 ; ce dernier avenant a engagé cette mission supplémentaire pour 2 ans.

Aujourd'hui, par la présente proposition d'avenant n°4, il est proposé de prendre en compte 3 missions supplémentaires dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage technique de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon :

- une mission d'expertise et de conseil, dans le cadre de la phase « essais », dans la gestion globale et complète du processus de traitement des DATE, pour 18 000 €,
- une mission d'assistance technique pour le dossier de sécurité, où le rôle initial d'assistant dans le pilotage de la procédure d'obtention des autorisations réglementaires d'exploitation a été élargi à la coordination des différents intervenants pour obtenir, en temps et en heures, les avis réglementaires et à la reprise du dossier de sécurité pour traiter des modifications apportées au matériel roulant, pour 49 500 €,
- une mission d'assistance technique pour le suivi des opérations de billettique, par un complément aux missions prévues à l'avenant n°3, par la production du cahier des charges NFC, inscrit dans l'appel à projet MOBIGINCO, pour 12 000 €.

Le coût de la prestation est de 79 500 € HT ; le montant du marché, après les avenants n°1, n°2 et n°3 signés et le présent avenant n°4, est porté à 3 095 250 € HT, soit une augmentation totale du marché de 12,72 %.

Après avis favorable de la CAO en date du 15 décembre 2014, il est proposé de signer un avenant n°4 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique pour 79 500 € HT.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 13 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°4 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique au titre de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°4 et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,


Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110
Contre : 0
Abstentions : 13



Avenant n°4 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique
1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon

Identification de la personne publique qui a passé le marché et du titulaire

Personne publique : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
4, rue Gabriel Plançon - La City
25043 Besançon Cedex

Titulaire du marché : SYSTRA
5 avenue du Coq
75 009 PARIS

Marché n°08-08 : approuvé par délibération du 18 décembre 2008 et notifié le 20 janvier 2009

Objet du marché : Marché d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage technique – 1^{ère} ligne de tramway

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée prévisionnelle d'exécution de chacune des tranches du marché part de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les prestations de la tranche considérée et est fixée comme suit :

Tranche ferme : 24 mois.

Tranches conditionnelles 1 et 2 en simultané : 30 semaines prolongées de 3 mois suite à l'avis défavorable des services de l'Etat sur le 1^{er} dossier DUP, à compter du 1^{er} novembre 2009, mais prorogé par l'Ordre de service n°3 jusqu'au 31 mars 2011.

Tranche conditionnelle 3 et 4 en simultané : 38 mois.

Tranche conditionnelle 5 : 24 mois.

Tranche conditionnelle 6 : 26 mois.

Les délais des TC 3 et 4 prévoient en plus de ces délais une période de 3 mois d'essais d'ensemble et une période de parfait achèvement de 12 mois.

Le marché a fait l'objet d'un avenant n°1 pour 43 500 €, notifié le 4 novembre 2010, puis d'un avenant n°2 pour 18 750 €, notifié le 21 décembre 2012 et enfin d'un avenant n°3 de 207 500 €, notifié le 9 juillet 2013. Ce dernier avenant engage une mission supplémentaire de 2 ans.

Objet de l'avenant n°4

1.1. Mission d'expertise et de conseil pour la ligne TCSP

Au § 2.2.3.3.4 du cahier des prescriptions techniques, il est demandé à l'AMOT (assistant à maîtrise d'ouvrage technique) dans le cadre de ses prestations en phase « essais » d'assurer la mise au point et le suivi du programme de tests et d'essais.

En cours d'opération et spécifiquement au démarrage de la phase « essais » en septembre 2013 il a été demandé à l'AMOT d'assurer en plus des missions décrites :

- la totale direction des essais,
- la gestion globale et complète du processus de traitement des Demandes d'Autorisation pour Travaux et Essais (DATE)

Cette dernière mission a nécessité la mise en place de moyens spécifiques et complémentaires aptes à assurer le traitement et le suivi hebdomadaire des demandes de travaux.

Cet élargissement de la mission a engendré ½ journée de travail complémentaire par semaine sur la durée des essais, soit au total 20 jours d'équivalent chef de projet.

1.2. Mission d'assistance technique pour le dossier de sécurité

Le périmètre de cette mission est décrit au § 2.8 du cahier des prescriptions techniques où il est fait mention principalement d'un rôle d'assistant dans le pilotage de la procédure d'obtention des autorisations réglementaires d'exploitation.

En cours d'opération il est apparu que le rôle de simple superviseur d'une démarche de Sécurité des Transports Publics Guidés (STPG), tel que décrit au cahier des prescriptions techniques, a été très largement dépassé du fait de l'absence de coordination interne au sein du groupement titulaire du marché EOQA. L'AMOT a dû dépasser très largement le cadre de sa mission pour obtenir, en temps et en heures, les avis réglementaires.

Par ailleurs, des reprises du dossier de sécurité doivent être exécutées par CAF, fournisseur du matériel roulant, sous la supervision de l'AMOT pour traiter les modifications apportées au matériel roulant. En particulier sur le système de veille, le système de freinage et la rétrovision.

Cet élargissement de la mission a engendré la mobilisation de la responsable sécurité pour 32 jours, celle du chef de projet pour 15 jours, et celle du responsable « matériel roulant » pour 13 jours.

1.3. Mission d'assistance technique pour le suivi des opérations de billettique

Ces prestations sont décrites dans l'avenant n°3 au marché et signé en juillet 2013.

A la demande de la CAGB, le titulaire a, en complément des missions décrites, assuré aussi la production d'un cahier des charges NFC. Ce cahier des charges s'inscrit dans l'appel à projet NFC pour le développement d'une application pour l'achat et la validation des titres de transport Ginko sur téléphone mobile NFC.

La production du cahier des charges NFC a nécessité la mobilisation de 15 jours d'ingénieur billettique.

Synthèse et valorisation financière de la demande

	Chef de projet	Ingénieur sécurité	Ingénieur matériel roulant	Ingénieur billettique	TOTAL
PU	900 €	800 €	800 €	800 €	
gestion des DATE	20	-			18 000 €
Implication dans la coordination des intervenants et reprise du dossier de sécurité pour prise en compte des évolutions	15	32	13		49 500 €
production du cahier des charges NFC				15	12 000 €
TOTAL en euros HT					79 500 €

La proposition de rémunération complémentaire s'établit donc à 79 500 € HT.

Ce montant constitue un solde de tout compte venant rémunérer SYSTRA en complément du montant initial du marché et de ses avenants, pour l'ensemble de ses missions d'AMOT auprès du Grand Besançon pour la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway telle que connue aujourd'hui par les parties.

Incidence financière de l'avenant

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public, ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : selon la date de réalisation du service fait
- Montant HT : 79 500 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 12,72%.

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : selon la date de réalisation du service fait
- Montant HT : 3 095 250 €

Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.